

# Luminus Comfy Plugin Electricité

(novembre 2023)  
Conditions particulières : (ECP0C2.0)

Consommateurs : **résidentiels**  
Tarif : **fixe**  
Durée du contrat : **indéterminée**

Valable pour les Consommateurs résidentiels avec une consommation d'électricité annuelle < 50 MWh et des raccordements avec relevé annuel. Dans le cas contraire, Luminus se réserve le droit d'adapter votre prix.

## VOS AVANTAGES :

|  |   |  |
|--|---|--|
| <b>Durable</b><br>Electricité 100% verte et belge. | <b>Économie</b><br>Une offre adaptée pour ceux qui conduisent un véhicule électrique. | <b>Sécurité</b><br>Un prix fixe pendant au moins 1 an et une compensation variable annuelle pour injection si vous avez des panneaux solaires. |
|--|---|--|

## SERVICES INCLUS :

|  |   |   |
|--|---|---|
| <b>Luminus Extras</b><br>Tous vos avantages sur vos marques préférées. | <b>My Luminus</b><br>Votre espace client pour gérer tous vos services en ligne. | <b>FactureManager</b><br>La flexibilité de paiement et l'assurance d'un budget sous contrôle. |
|--|---|---|

## VOS PROMOS :

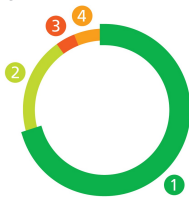
|   |
|---|
| <b>Plugin</b><br>5000 km gratuits par an pendant 36 mois.<br>(* ) |
|---|

Plus d'infos sur [luminus.be](http://luminus.be)

## € TARIFS :

### Composition du prix de l'énergie

- Énergie fournie par Luminus et injection
- Coût de transport de l'énergie
- Taxes et redevances
- TVA 6%



### 1 Prix de l'énergie Luminus (TVA incl.)<sup>1,2</sup> :

|  | Compteur mono-horaire | Compteur bi-horaire |       | Compteur exclusif nuit |
|--|-----------------------|---------------------|-------|------------------------|
|  |                       | Jour                | Nuit  |                        |
| Énergie fournie (c€/kWh)                                   | 22,12                 | 26,12               | 18,02 | 18,02                  |
| Compensation pour l'énergie injectée (c€/kWh) <sup>3</sup> | 5,03                  | 6,45                | 2,86  | -                      |
| Redevance fixe (€/an)                                      | 63,60                 | 63,60               | -     | -                      |

## 📍 ORIGINE DE VOTRE ÉNERGIE :

| Dernière origine approuvée par: |                               |                        |            |   |  |
|---------------------------------|-------------------------------|------------------------|------------|---|--|
|                                 |                               | Energies renouvelables | Nucléaires | Gaz naturel (et autres combustibles fossiles) | Installations de cogénération de qualité |
| FL                              | Le produit que vous utilisez  | 100,00%                | -          | -   | -  |
|                                 | L'énergie fournie par Luminus | 49,70%                 | 31,80%     | 18,50%  | -  |
| WAL                             | Le produit que vous utilisez  | 100,00%                | -          | -   | -  |
|                                 | L'énergie fournie par Luminus | 44,60%                 | 35,10%     | 20,30%  | -  |

Pour des informations sur les conséquences pour l'environnement en ce qui concerne les émissions CO2 et déchets radioactifs de la production d'électricité à partir de différentes sources d'énergie, consultez les sites [www.climat.be](http://www.climat.be) et [www.ondrf.be](http://www.ondrf.be).

|   | FL   | WAL  |
|---|------|------|
| Coûts énergie verte (c€/kWh) <sup>4</sup> | 1,93 | 2,98 |
| Coûts cogénération (c€/kWh) <sup>4</sup>  | 0,34 | -    |

<sup>1</sup> Pour plus d'informations, voir ci-dessous : "Informations sur votre tarif".

<sup>2</sup> Des prix de l'énergie valables au moins 12 mois après le début de la livraison. Pour plus d'informations, voir ci-dessous : "Informations sur votre tarif".

<sup>3</sup> Compensation à taux variable pour les propriétaires de panneaux solaires en Flandre et Bruxelles avec un compteur digital (uniquement applicable à un point de livraison utilisé à la fois pour le prélèvement et l'injection). La TVA s'élève à 0%. Pour plus d'info, voir ci-dessous : "Information sur votre tarif".

<sup>4</sup> Les coûts de l'électricité verte et les coûts de la cogénération sont adaptés en fonction des modifications législatives. Les montants mentionnés dans les présentes conditions sont valables pour le trimestre en cours. Vous trouverez de plus amples informations sur [www.luminus.be](http://www.luminus.be).

(\*) Cette réduction est accordée aux nouveaux clients disposant d'une voiture électrique au tarif Luminus Comfy Plugin Electricité pendant 36 mois et est calculée sur la base d'une consommation de 15 kWh/100 km pour une voiture entièrement électrique. L'offre de 5000 km gratuits correspond donc à une réduction de 750 kWh sur le coût de l'énergie, calculée sur la base d'un tarif moyen du coût de l'énergie de Luminus Comfy Plugin Electricité au cours de l'année civile précédant le moment d'octroi de cette promotion. Cette réduction sera appliquée au prorata sur vos prochains décomptes. Luminus se réserve le droit de vérifier que le client respecte les conditions générales de la promotion. Si Luminus constate que le client profite de la réduction sans respecter toutes les conditions de la promotion, Luminus se réserve le droit de retirer la réduction et de facturer la réduction obtenue frauduleusement pour la période écoulée.

## 2 Coûts d'utilisation des réseaux :

|    | Gestionnaire de réseau | Tarif gestion des données (€/an) | Compteur digital (*)         |                                      |  | Compteur classique       |                                      |  |                                |
|----|------------------------|----------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|--|--------------------------|--------------------------------------|--|--------------------------------|
|    |                        |                                  | Tarif de capacité (€/kWh/an) | Tarif de prélèvement normal (c€/kWh) | Tarif de prélèvement excl. nuit (c€/kWh) | Tarif de capacité (€/an) | Tarif de prélèvement normal (c€/kWh) | Tarif de prélèvement excl. nuit (c€/kWh) | Tarif prosumer (€/kWh/an) (**) |
| FL | Fluvius (Gaselwest)    | 13,39                            | 48,76                        | 4,98                                 | 3,37                                     | 121,90                   | 7,41                                 | 5,79                                     | 50,05                          |
|    | Fluvius (Imewo)        | 13,39                            | 43,51                        | 4,01                                 | 2,83                                     | 108,77                   | 6,24                                 | 5,05                                     | 42,12                          |
|    | Fluvius (Intergem)     | 13,39                            | 39,06                        | 3,66                                 | 2,60                                     | 97,65                    | 5,77                                 | 4,71                                     | 38,97                          |
|    | Fluvius (Iveka)        | 13,39                            | 45,03                        | 4,21                                 | 2,89                                     | 112,57                   | 6,38                                 | 5,06                                     | 43,10                          |
|    | Fluvius (Iverlek)      | 13,39                            | 43,67                        | 3,89                                 | 2,78                                     | 109,19                   | 6,13                                 | 5,02                                     | 41,38                          |
|    | Fluvius (Pbe)          | 13,39                            | 53,06                        | 3,65                                 | 2,90                                     | 132,65                   | 6,47                                 | 5,72                                     | 43,71                          |
|    | Fluvius (Sibelgas)     | 13,39                            | 48,12                        | 4,58                                 | 3,23                                     | 120,29                   | 6,94                                 | 5,59                                     | 46,87                          |
|    | Fluvius Antwerpen      | 13,39                            | 40,03                        | 3,74                                 | 2,60                                     | 100,07                   | 5,71                                 | 4,57                                     | 38,56                          |
|    | Fluvius Limburg        | 13,39                            | 37,65                        | 3,94                                 | 2,82                                     | 94,13                    | 6,08                                 | 4,95                                     | 41,11                          |
|    | Fluvius West           | 13,39                            | 41,08                        | 3,82                                 | 2,72                                     | 102,70                   | 6,11                                 | 5,02                                     | 41,28                          |

| Gestionnaire de réseau | Coûts de distribution (c€/kWh) |                          |       |               | Coûts de transport (c€/kWh) | Tarif gestion des données / Activité de mesure et de comptage / Terme fixe GRD (€/an) | Tarif prosumer (€/kWh/an) (***) |
|------------------------|--------------------------------|--------------------------|-------|---------------|-----------------------------|---|---------------------------------|
|                        | Compteur mono-horaire          | Compteur bi-horaire Jour | Nuit  | Exclusif nuit |                             |   |                                 |
| WAL                    | AIEG                           | 7,15                     | 7,45  | 5,95          | 5,35                        | 2,61  | 57,38                           |
|                        | AIESH                          | 11,74                    | 12,09 | 7,78          | 6,66                        | 2,61  | 81,83                           |
|                        | ORES (Brabant Wallon)          | 8,63                     | 9,17  | 5,16          | 4,17                        | 2,61  | 69,66                           |
|                        | ORES (EST)                     | 11,46                    | 12,24 | 6,90          | 5,52                        | 2,61  | 86,31                           |
|                        | ORES (Hainaut Electricité)     | 9,44                     | 9,96  | 6,15          | 5,17                        | 2,61  | 74,34                           |
|                        | ORES (Luxembourg)              | 10,40                    | 11,06 | 6,30          | 5,08                        | 2,61  | 80,27                           |
|                        | ORES (Mouscron)                | 9,16                     | 9,71  | 5,75          | 4,72                        | 2,61  | 72,07                           |
|                        | ORES (Namur)                   | 9,99                     | 10,60 | 6,07          | 4,95                        | 2,61  | 77,27                           |
|                        | ORES (Verviers)                | 11,37                    | 12,06 | 7,08          | 5,80                        | 2,61  | 85,04                           |
|                        | TECTEO RESA                    | 9,34                     | 10,37 | 5,87          | 5,16                        | 2,61  | 67,62                           |
|                        | WAVRE                          | 11,77                    | 12,42 | 10,01         | 10,01                       | 2,61  | 77,67                           |

(\*) Pour des régimes de mesure par quart d'heure, le tarif de gestion des données s'élève à 14,53 € par an. Un tarif maximal de 0,2035480 €/kWh (hors gestion des données) s'applique aux compteurs digitaux. Si le compteur digital ne communique pas avec Fluvius, les tarifs du compteur classique s'appliquent.

(\*\*) En cas de production personnelle (panneaux solaires) avec une puissance maximale de l'onduleur de 10 kW et un compteur inversé. Le tarif est réparti par mois en fonction de la production moyenne fixée par la VREG.

(\*\*\*) En cas de production personnelle (panneaux solaires) avec une puissance maximale de l'onduleur de 10 kW : si vous disposez d'un compteur bidirectionnel, la redevance réseau peut également être calculée sur la base du prélèvement brut d'électricité, si ce calcul est plus avantageux que la facturation du tarif prosumer.

## 3 Taxes et redevances :

|  | FL     | WAL    |
|--|--------|--------|
| Cotisation Fonds énergie (*) (€/mois)            |        |        |
| Basse tension non résidentiel                    | 9,5400 | -      |
| Basse tension résidentiel                        | -      | -      |
| Droit d'accise spécial (**) (c€/kWh)             | 5,0329 | 5,0329 |
| Cotisation sur l <sup>1</sup> e énergie (c€/kWh) | 0,2042 | 0,2042 |
| Redevance de raccordement (*) (***) (c€/kWh)     | -      | 0,0750 |

(\*) TVA non applicable. (\*\*) Tarif différent dépendant de la consommation sur base annuelle : 0-3.000 kWh : 5,0329

c€/kWh, 3.001-20.000 kWh : 5,0329 c€/kWh, 20.001-50.000 kWh : 4,8188 c€/kWh (\*\*\* Non applicable sur les premiers 100 kWh. Cette redevance est majorée d'un montant forfaitaire de € 0,075.



## INFORMATION SUR VOTRE TARIF :

Les montants mentionnés sont arrondis. Luminus s'engage à ne pas augmenter les prix de l'énergie fournie par Luminus mentionnés dans les présentes Conditions particulières pendant les 12 premiers mois de livraison. Après cette période, Luminus pourra ajuster les prix de l'énergie conformément à l'article 11 des Conditions générales, sans préjudice des droits du client décrit dans ce même article. La TVA sur les prix indiqués et les éventuelles promotions est de 6 %. Si le taux de TVA en vigueur change pendant la durée de votre contrat, alors les prix et les promotions changent également. Les montants mentionnés sont arrondis. La redevance annuelle et le coût de l'énergie ne sont pas indexés.

**Formule tarifaire pour la compensation de l'énergie injectée (si d'application pour vous) (HTVA) :**

Index (HTVA): Belpex = 94,35 €/MWh (valeur de l'indice de septembre 2023); Jour (compteur de jour) = 0,0644 x Belpex - 1,0500; Jour (compteur de jour et de nuit) = 0,0794 x Belpex - 1,0500; Nuit = 0,0414 x Belpex - 1,0500;

Les montants mentionnés sont arrondis. Votre tarif sera indexé chaque mois. La méthode de calcul, ainsi que les valeurs de l'index et de ses composantes, sont publiées sur le site [www.luminus.be](http://www.luminus.be). La compensation de l'énergie injectée est calculé sur base de l'index applicable durant la période pour

laquelle vous êtes facturés lors du décompte de votre consommation réelle. Les montants mentionnés dans votre décompte peuvent donc varier par rapport aux prix ci-dessus.

La redevance fixe est une redevance annuelle forfaitaire par raccordement au réseau d'électricité qui couvre tous les coûts d'exploitation fixes de Luminus. Si le contrat avec Luminus est résilié prématurément (= dans le courant de la première année à compter de la date de début de la fourniture), le client sera tenu de payer la redevance fixe annuelle par raccordement au réseau d'électricité. Au terme de la première année à compter du début de la fourniture, la redevance fixe n'est imputée qu'au prorata de la durée effective de fourniture ininterrompue d'électricité par Luminus. La redevance fixe est imputée sur le décompte ou le décompte de clôture. Les coûts d'utilisation des réseaux mentionnés ci-dessus sont les coûts approuvés par les régulateurs régionaux (VREG, CWAPE et BRUGEL) et les valeurs des taxes, redevances, cotisations et surcharges sont les valeurs les plus récentes connues au moment de l'édition de ces conditions particulières. Les éventuelles modifications de ces éléments vous seront intégralement refacturées au prix coûtant. Luminus vous garantit une électricité provenant exclusivement de sources d'énergie renouvelables belges pendant toute la durée de votre contrat.



## DUREE DE VOTRE CONTRAT :

Luminus Comfy Plugin Electricité est un contrat à durée indéterminée pour les points de fourniture situés en Région flamande ou en Région wallonne.

Si vous êtes un nouveau client Luminus, ce contrat entrera en vigueur à la date de début de fourniture. Si vous êtes déjà client chez Luminus pour votre électricité pour le Point de fourniture et conformément à l'article 11.4 des Conditions générales, souhaitez passer au contrat Luminus Comfy Plugin Electricité, le nouveau contrat entrera en vigueur 21 jours calendrier après la date de signature, sauf si une autre date est convenue en concertation avec nous. L'article 4.3 des Conditions générales demeure inchangé.

Si vous n'êtes pas encore client chez Luminus, votre contrat chez Luminus doit débiter au plus tard 4 mois après la signature. Si tel n'est pas le cas, Luminus est en droit de refuser votre demande de contrat ou de vous faire une nouvelle proposition de contrat.

## PAIEMENT ET MODE D'ENVOI DE VOS FACTURES :

Vous choisissez votre mode de paiement (domiciliation ou virement) et la fréquence de facturation (mensuelle, bimestrielle ou trimestrielle).

Vous choisissez le mode d'envoi de vos factures : par courrier ou par voie digitale (par email ou via le service Zoomit disponible dans votre programme d'Internet banking habituel).

En cas de retard de paiement, nous vous enverrons au moins un rappel. En cas de défaut de paiement dans le délai prévu par le rappel, nous vous enverrons une mise en demeure. Si votre point de fourniture se trouve en Région Wallonne ou dans la Région de Bruxelles-Capitale, un rappel coûte 7,5 EUR et une mise en demeure 15 EUR. Si votre point de fourniture se trouve en Région Flamande, une lettre de rappel coûte 8 EUR. Le premier rappel ne vous est pas facturé pour les trois premières factures échues de l'année calendrier. Les mises en demeure vous sont facturées 10 EUR.

La compensation pour l'énergie injectée est automatiquement calculée sur votre facture de décompte.

